



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 40677

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'inquiétante situation des communautés chrétiennes du Proche-Orient et du Moyen-Orient du fait de la dramatique détérioration des conditions de vie imposées dans leurs pays aux non-musulmans par certains extrémistes. Le récent massacre perpétré contre une église de Peshawar (Pakistan), faisant état de 82 morts dont 37 femmes, et plus de 100 blessés, résonne comme un nouveau rappel de nos obligations envers les minorités religieuses. Ces "chrétiens d'Orient" subissent dans leurs pays de plus en plus de brimades, de persécutions, voire d'attentats, notamment dans la pratique de leur culte, qui les contraignent parfois à devoir choisir entre la conversion forcée, l'exil et la mort. La question posée est très concrètement la disparition progressive et l'élimination à terme des communautés chrétiennes du Proche-Orient et du Moyen-Orient. Outre que ces persécutions et ces crimes ne peuvent être conformes aux idéaux d'une religion quelle qu'elle soit, sur le plan des principes, l'enjeu est celui de la protection de toutes les minorités religieuses - en l'espèce garantes d'un certain équilibre social et d'une certaine paix religieuse au Proche-Orient et au Moyen-Orient, du libre exercice du culte et de la liberté de conscience. Il lui demande dès lors quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de préserver la sécurité des populations chrétiennes présentes dans ces pays à majorité musulmane, ainsi que leur liberté de culte.

Texte de la réponse

La France défend partout dans le monde la liberté de religion ou de conviction. Elle est particulièrement préoccupée par la détérioration de la situation des personnes appartenant aux minorités religieuses, dont les droits sont violés dans différentes parties du monde. La France intervient auprès des Etats concernés, dans le cadre de sa politique de défense des droits de l'Homme, afin qu'ils assurent la protection du libre exercice des cultes par leurs citoyens et éliminent toute forme de discrimination fondée sur la religion ou la conviction. La politique de la France vis-à-vis des chrétiens d'Orient s'inscrit dans cette politique de défense et de promotion des droits de l'Homme à portée universelle. Elle inclut notamment le respect des droits des personnes appartenant aux minorités religieuses et elle prend en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire qu'elle entretient avec les communautés chrétiennes d'Orient ainsi que leur rôle crucial en faveur de la francophonie dans cette région du monde. Depuis le déclenchement des printemps arabes, la France est intervenue dans le cadre de l'Union européenne et des Nations unies contre les violences et les discriminations perpétrées à l'encontre des chrétiens. La France s'est mobilisée pour qu'une déclaration présidentielle du Conseil de sécurité des Nations unies leur soit adressée en novembre 2010 suite à l'attentat contre la cathédrale syriaque catholique de Bagdad. La France agit régulièrement pour que le Conseil Affaires étrangères de l'Union européenne condamne les violences contre les chrétiens, elle l'a fait à nouveau dernièrement à l'occasion des conclusions du Conseil Affaires étrangères du 21 août qui a fermement condamné les destructions touchant plusieurs dizaines d'églises coptes en Egypte. La France a également condamné l'attentat odieux qui a visé une église à Peshawar au Pakistan le 22 septembre dernier et a demandé au gouvernement pakistanais de prendre toutes les mesures pour protéger les populations visées par ces attaques. Le gouvernement connaît les

inquiétudes et les craintes des chrétiens d'Orient en cette période cruciale et demeurera vigilant et mobilisé quant à leur situation. Le sort des minorités chrétiennes au Proche et au Moyen-Orient ainsi qu'au Pakistan constitue un indice très significatif de l'avancement ou non de l'Etat de droit dans cette région.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40677

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 10931

Réponse publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11802